

Enbridge Pipelines Inc. (« Enbridge »)
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9
(le Projet),

Demande présentée aux termes de l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*
OH-002-2013
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02

Réponse d'Enbridge à la demande de renseignements n° 2 de l'Office national de l'Énergie
(ONÉ ou l'Office)

Questions financières

2.1. Faisabilité économique et justification

Source Dépôt A3D7I1 : Demande visant l'inversion de la canalisation 9B et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (Adobe page 25 de 54).

Préambule : Enbridge a affirmé que sur une période de 30 ans (de 2013 à 2043), le projet devrait rapporter les avantages socioéconomiques suivants :

- des retombées sur le produit intérieur brut canadien d'environ 25 milliards de dollars, tenant compte de l'effet total multiplié du projet;
- une augmentation des revenus du travail de près de 350 millions de dollars, principalement dans les provinces de l'Ontario et du Québec;
- une augmentation des effectifs d'environ 5 500 personnes, principalement dans les provinces de l'Ontario et du Québec;.

Demande

- a) Indiquez les calculs et hypothèses utilisés pour arriver à chacune des retombées énumérées ci-dessus.
- b) Exposez tout effet socioéconomique négatif pouvant découler du projet.
- c) Dans la mesure du possible, décrivez comment ces retombées seront réparties entre l'Ontario et le Québec en ce qui a trait à la main-d'œuvre et à l'emploi sur une période de 30 ans. Décrivez aussi toute mesure d'amélioration ou d'atténuation qui sera mise en œuvre par Enbridge pour favoriser des retombées positives ou pour réduire les effets négatifs énumérés au point b) ci-dessus.

Réponse :

- a) Les effets économiques découlant de l'inversion de la canalisation 9B et de l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (le Projet) sont calculés par rapport à un scénario

de référence sans le Projet (incluant toutefois la première étape du projet d'inversion de la canalisation 9). Ces effets proviennent de dépenses liées à la construction de 122 millions de dollars, de revenus différentiels de transport par pipeline d'environ 50 millions de dollars par année sur une période de 30 ans et d'économies sur le plan du coût des intrants pour les raffineries du Québec en raison de l'accès à du pétrole brut nord-américain moins cher, ce qui réduit leur dépendance au pétrole brut importé comme charge d'alimentation. Ces dernières économies sont estimées à environ 780 millions de dollars par année sur une période de 30 ans, fondées sur une prévision sur les écarts entre les prix du pétrole, un débit de 250 000 barils par jour, et des livraisons réparties également entre Montréal et Québec. Aucun rajustement n'a été présumé concernant les coûts se rapportant au traitement du pétrole brut nord-américain pour les raffineries.

Les effets du Projet sur le produit intérieur brut, les revenus du travail et de l'emploi ont été calculés en utilisant le modèle interprovincial des entrées-sorties de Statistique Canada (2008). Les estimations obtenues comprennent : i) les effets directs sur les industries auprès desquelles le Projet s'approvisionne en intrants; ii) les effets indirects sur les industries qui fournissent des intrants aux industries directement touchées, et les effets liés à l'approvisionnement de ces industries pour tous les cycles de dépenses subséquents. Les effets induits sur les industries générés par les dépenses des ménages associées au projet ont été exclus. Les estimations sont jugées prudentes, car elles ne prennent pas en compte les effets éventuels indirects ou induits liés aux nouvelles dépenses des raffineries attribuables aux économies réalisées sur leurs coûts d'intrants dans les estimations fournies. Les valeurs du PIB et des revenus du travail mentionnés sont en dollars canadiens.

- b) La sous-section 5.10 de l'évaluation environnementale et socioéconomique (annexe 9, Adobe page 23) présente un aperçu des effets socioéconomiques éventuels pouvant découler du Projet. La portée du Projet se limite aux installations et à l'emprise existantes d'Enbridge, et les effets potentiels sont enclins à être de courte durée. Les effets socioéconomiques négatifs éventuels identifiés pouvant découler du Projet se limitent aux effets de nuisances à court terme comme les émissions de poussière, de fumée et de bruit et la congestion en raison d'un volume supplémentaire de trafic à l'intérieur d'une zone d'évaluation locale située dans un rayon de 500 m autour des limites de la zone du projet pour chaque site de projet.

Les effets socioéconomiques éventuels ont été envisagés en

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 3 de 18

tenant compte des étapes de construction et d'exploitation du Projet. Les interactions entre l'environnement socioéconomique, les effets négatifs éventuels et les mesures d'atténuation appropriées ont été présentées au Tableau C-1 de l'évaluation environnementale et socioéconomique et incluent notamment :

- l'augmentation de l'occupation humaine et de l'utilisation des ressources durant la construction;
- l'augmentation à court terme de la circulation routière autour des installations ou de l'emprise d'Enbridge, le cas échéant, durant la construction;
- l'augmentation à court terme des émissions de poussière fugitive et du bruit pouvant avoir des répercussions négatives sur la santé de résidents limitrophes au cours des activités exigeant la perturbation du sol durant la construction.

Les effets socioéconomiques éventuels ont été pris en considération pour l'étape d'exploitation du projet, mais aucun effet n'a été relevé.

- c) Il est important de souligner que les valeurs indiquées dans la demande (Adobe page 25 de 54) en ce qui a trait à la main-d'œuvre et à l'emploi ne concernent que les répercussions économiques du Projet qui ont trait à l'aménagement, à la construction et à l'exploitation du réseau du pipeline, et ne tiennent pas compte des répercussions du Projet sur le marché du raffinage au Québec. Toute retombée éventuelle au profit des raffineries se ferait surtout sentir au Québec.

Les revenus du travail directs et indirects d'environ 350 millions de dollars, attribuables à l'aménagement, à la construction et à l'exploitation du réseau du pipeline sur une période de 30 ans à la suite du projet se répartiront entre le Québec (33,4 %), l'Ontario (61,6 %) et le reste du Canada (5,0 %) selon les estimations. L'augmentation directe et indirecte de l'emploi d'environ 5 500 années-personnes se répartira entre le Québec (35,9 %), l'Ontario (59,2 %) et le reste du Canada (4,9 %) selon les estimations. Les dépenses initiales d'Enbridge en immobilisations et en exploitation pour le projet seront réparties entre le Québec et l'Ontario (40/60), selon la répartition régionale détaillée des effets directs et indirects des revenus du travail et de l'emploi prévus au moyen des simulations réalisées avec le modèle interprovincial des entrées-sorties de Statistique Canada.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 4 de 18

Les mesures d'atténuation proposées pour les effets socioéconomiques relevés dans la partie b) ci-dessus et dans l'évaluation environnementale et socioéconomique sont décrites dans le Tableau C-1 de l'évaluation environnementale et socioéconomique aux sous-en-têtes « Environnement atmosphérique et qualité de l'air », « Environnement acoustique » et « Environnement socioéconomique ». Les mesures d'atténuation incluront notamment ce qui suit :

- Enbridge tentera d'abord d'embaucher des travailleurs locaux, si possible, avant de rechercher des travailleurs à l'extérieur de la communauté, afin de fournir des avantages temporaires liés à l'emploi aux économies locales;
- les véhicules et les machines lourdes doivent être en bon état de marche et respecter les lignes directrices en matière de niveau sonore et d'émissions, et leur marche au ralenti sera limitée dans la mesure du possible;
- les véhicules et la machinerie lourde seront munis de l'équipement de réduction du bruit (p.ex. atténuateurs acoustiques) exigé;
- les véhicules liés au Projet doivent respecter les règles d'utilisation du réseau routier et de la circulation, ainsi que les lois en matière de sécurité, et ils seront restreints aux emprises d'Enbridge approuvées, aux surfaces de travail temporaires (STT) et aux routes d'accès aux sites de Projet existantes;
- les activités de construction seront planifiées selon les heures établies par les règlements municipaux applicables dans la mesure du possible (habituellement de 7 h à 19 h 30, sauf les dimanches et les jours fériés);
- des agents poisseux ou de l'eau seront appliqués sur les sols exposés durant les conditions de sécheresse, ou au besoin, et les activités produisant de la poussière seront limitées dans les conditions de vents violents, dans la mesure du possible;
- les véhicules pouvant transporter plusieurs passagers seront utilisés pour le transport des équipes en provenance et à destination des sites du Projet;
- des lignes de communication seront maintenues avec les

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 5 de 18

résidents à l'intérieur des zones d'évaluation locales du
site de Projet pour les tenir informés du calendrier des
travaux ou des changements apportés au calendrier
proposé pour le Projet.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 6 de 18

2.2. *Facteurs commerciaux et socioéconomiques*

- Source**
- i) Dépôt A3D7I1 : Demande visant l'inversion de la canalisation 9B et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (Adobe page 26 de 54).
 - ii) Dépôt A3D7I1 : Demande visant l'inversion de la canalisation 9B et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (Adobe page 25 de 54).

Préambule : Dans la source i), Enbridge explique qu'aucune autre solution de rechange n'a été envisagée en partie parce que, si la canalisation 9B n'est pas inversée, elle cesserait de fonctionner pendant l'inversion de la canalisation 9A.

Dans la source ii), Enbridge donne un aperçu des retombées socioéconomiques attendues sur une période de 30 ans.

Demande Si le projet n'est pas approuvé par l'Office ou s'il n'est pas réalisé pour une raison quelconque, répondez aux questions suivantes :

- a) La canalisation 9B pourrait-elle continuer à desservir la station Westover et, si oui, quelles seraient les conséquences sur le marché?
- b) Quel serait l'effet sur les tiers commerciaux, y compris les producteurs de l'Ouest canadien, les expéditeurs engagés ou non et les entreprises de raffinage dans l'Ouest canadien, en Ontario et au Québec? Quelles seraient les répercussions sur les retombées socioéconomiques énumérées dans la source ii)?
- c) Quel serait le délai d'exécution pour l'arrêt de fonctionnement de la canalisation 9B?

Réponse

- a) En théorie, la canalisation 9B (écoulement en direction de l'ouest) pourrait continuer à desservir la station de Westover à partir de la station de North Westover; cependant il est fort probable que cela ne se produise pas dans les faits. Une fois que la canalisation 9A sera inversée en direction de la station de North Westover, les raffineries qui obtiennent du brut à la station de Westover se procureront fort probablement du brut nord-américain moins cher de la canalisation 9A, au lieu de se procurer le brut côtier plus dispendieux, provenant des régions comme la mer du Nord, l'Afrique occidentale et le Moyen-Orient, de la canalisation 9B (si la canalisation 9B devait continuer de s'écouler en direction de l'ouest).

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 7 de 18

- b) Si le Projet (c.-à-d. l'écoulement de la canalisation 9B en direction de l'est vers Montréal) n'est pas approuvé ou n'est pas réalisé pour une raison quelconque, cela entraînera probablement les conséquences suivantes :
- i. Producteurs de l'Ouest canadien : Les conséquences seraient négatives parce que les producteurs auront à vendre leur production respective dans un marché de moindre envergure, ce qui entraînera éventuellement des conséquences négatives sur leurs rentrées nettes tirées du pétrole brut.
 - ii. Expéditeurs : En ce qui concerne les expéditeurs qui sont également des producteurs, les conséquences seraient négatives étant donné que les expéditeurs auront à vendre leur production respective dans un marché de moindre envergure, ce qui entraînera éventuellement des conséquences négatives sur leurs rentrées nettes tirées du pétrole brut. En supposant que les expéditeurs sont des raffineurs au Québec, les conséquences seraient négatives, étant donné qu'ils continueront à se procurer du brut côtier relativement coûteux ou du brut nord-américain par d'autres moyens de transport plus onéreux qu'un inversement de la canalisation 9B. En supposant que les expéditeurs sont des raffineurs situés ailleurs, les conséquences (positives ou négatives) seraient négligeables étant donné que la capacité sur un inversement de la canalisation 9B est relativement faible comparativement aux quantités considérables de la production de pétrole brut provenant de l'Ouest canadien et de la région de Bakken.
 - iii. Raffineries de l'Ouest canadien : Les conséquences (positives ou négatives) seraient négligeables étant donné que la capacité de transport sur un inversement de la canalisation 9B inversée est relativement faible comparativement aux quantités importantes de la production de pétrole brut provenant de l'Ouest canadien et de la région de Bakken.
 - iv. Raffineries de l'Ontario ou du Québec : Les conséquences seraient négatives, étant donné que les raffineries continueront à se procurer du brut côtier relativement coûteux ou du brut nord-américain par d'autres moyens de transport plus onéreux qu'un inversement de la canalisation 9B. Les conséquences (positives ou négatives) pour les raffineries de l'Ontario seraient

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 8 de 18

négligeables étant donné que la capacité de l'inversion de la canalisation 9B est relativement faible comparativement aux quantités importantes de la production de pétrole brut provenant de l'Ouest canadien et de la région de Bakken.

Si le projet n'est pas approuvé ou n'est pas réalisé pour une raison quelconque, les retombées socioéconomiques sur une période de 30 ans relevés à la source ii) seront réduites à néant. Les répercussions économiques importantes découlant du Projet pour le Québec, l'Ontario et les économies canadiennes ne seront pas réalisées.

- c) La canalisation 9B deviendrait inactive dès la mise en service vers l'est de la canalisation 9A, ce qui est actuellement prévu pour le 30 août 2013.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 9 de 18

2.3. *Autres moyens de transport*

Source Dépôt A3D7I1 : Demande visant l'inversion de la canalisation 9B et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (Adobe page 26 de 54)

Préambule Dans la source, Enbridge précise que le projet consiste à inverser un élément d'actif existant d'Enbridge sur une emprise existante. Enbridge croit aussi que le projet constitue le moyen le plus économique et efficace de répondre à la demande du marché de sa clientèle. Enbridge rappelle que l'ONÉ a déjà confirmé que l'utilisation de la capacité sous-utilisée du pipeline sur la canalisation 9 est une idée sensée. Enbridge a fait savoir qu'aucune autre solution de rechange n'a été envisagée.

Demande Décrivez la possibilité d'utiliser les moyens de transport suivants pour livrer de pétrole brut de l'Ouest canadien ou des États-Unis aux raffineries du Québec :

- train;
- barge;
- navire pétrolier;
- autres pipelines existants;
- camions.

Dans votre réponse, décrivez la possibilité d'utiliser ces moyens de transport seuls ou combinés à d'autres.

Réponse Une description de chaque moyen de transport relevé est présentée ci-dessous.

- **Train** :

Le transport par train vers les raffineries de la région du Québec est réalisable, cependant le transport sur le réseau pipelinier d'Enbridge s'avérerait plus économique et efficace.

Conclusion : réalisable, mais peu pratique au point de vue de l'économie et de l'efficacité.

- **Barge** :

Le transport par barge nécessiterait un pipeline ou un déplacement par train depuis la source de pétrole brut (de l'Ouest canadien ou des États-Unis) jusqu'à un plan d'eau relié aux raffineries de la région du Québec. Le choix d'un pipeline et d'une barge ou d'un train et d'une barge desservant les raffineries de la région de Québec serait plus coûteux que l'inversion de la

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 10 de 18

canalisation 9B.

Conclusion : éventuellement réalisable, mais peu pratique au point de vue de l'économie et de l'efficacité.

- **Navire pétrolier** : Le transport par navire pétrolier nécessiterait un déplacement par pipeline ou par train à partir de la source de pétrole brut (de l'Ouest canadien ou des États-Unis) jusqu'à un plan d'eau relié aux raffineries de la région du Québec. Le choix d'un pipeline et d'un navire pétrolier ou d'un train et d'un navire pétrolier desservant les raffineries de la région de Québec serait plus coûteux que l'inversion de la canalisation 9B.

Conclusion : éventuellement réalisable, mais peu pratique au point de vue de l'économie et de l'efficacité.

- **Autres pipelines existants** :

Il est possible qu'un jour d'autres pipelines existants puissent transporter du pétrole brut provenant de l'Ouest canadien ou des États-Unis pour desservir les raffineries de la région du Québec, cependant la canalisation 9 est le seul pipeline, pour le moment, ayant la capacité de desservir ces raffineries en 2014.

Conclusion : irréalisable, car d'autres pipelines ne peuvent effectuer cette tâche avant la date de mise en service du Projet, c'est-à-dire 2014.

- **Camions** :

Il est possible de transporter par camion le pétrole brut produit dans l'Ouest canadien ou aux États-Unis pour desservir les raffineries de la région du Québec, cependant, le transport sur le réseau pipelinier d'Enbridge serait plus économique et efficace.

Conclusion : réalisable, mais peu pratique au point de vue de l'économie et de l'efficacité.

- **Combinaisons des moyens précédents** :

De nombreuses combinaisons, réalisables ou éventuellement réalisables, peuvent être mise en place avec les moyens de transport énumérés ci-dessus sauf dans le cas d'un pipeline existant (avec une date de mise en service en 2014), mais une inversion de la canalisation 9B vers Montréal constitue le moyen le plus économique et efficace.

Conclusion : réalisable ou éventuellement réalisable, mais peu

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page **11** de **18**

pratique au point de vue de l'économie et de l'efficacité.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 12 de 18

2.4. *Emploi local et autochtone*

- Source**
- i) Dépôt A3D7I4 : Politique de responsabilité sociale d'entreprise (Adobe page 2).
 - ii) Dépôt A3D7J9 : Évaluation environnementale et socioéconomique, partie 2 (Adobe pages 24 et 25).
 - iii) Guide de dépôt de l'ONÉ, tableau A-3 – Emploi et économie.

Préambule : La source i) indique qu'Enbridge s'efforcera d'offrir des possibilités d'emploi et sur le plan économique dans les collectivités où elle exerce des activités.

Dans la source ii), Enbridge souligne que les travaux de construction et d'entretien du projet engendreront vraisemblablement des occasions d'emploi à court terme ainsi qu'une augmentation temporaire possible des matériaux, aliments et services d'hébergement achetés dans les zones visées par le projet.

La source iii) donne de l'information sur les exigences de dépôt en matière d'emploi et d'économie. Cette source précise que les demandeurs devraient décrire les plans et programmes prévus pour encourager et améliorer l'embauche, former les entreprises et résidents locaux et autochtones, ou passer des contrats avec ces derniers.

Demande : Décrivez les mesures prises ou prévues par Enbridge pour encourager et améliorer l'embauche, former les entreprises et résidents locaux et autochtones, ou passer des contrats avec eux. Ajouter une description des critères utilisés et du moyen employé pour faire connaître les possibilités.

Réponse : De manière générale, de nombreux biens et services sont nécessaires dans le cadre des projets d'Enbridge, dont la plupart seront fournis par des entrepreneurs et fournisseurs retenus. Nous nous engageons à cultiver de bonnes relations de travail avec les collectivités locales et autochtones et à passer des contrats avec les entrepreneurs et les fournisseurs de services locaux ou autochtones là où ils existent. Dans le cadre du Projet en particulier, nous avons contacté les entrepreneurs locaux dans les régions de Sarnia, de North Westover et de Montréal. La préqualification de ces entrepreneurs par Enbridge est en cours. Enbridge effectue actuellement une présélection des entreprises autochtones pour déterminer la capacité de mener à bien les travaux du Projet pour Enbridge.

Les critères de préqualification visant tous les entrepreneurs

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 13 de 18

comprennent l'évaluation de la qualité d'un entrepreneur, les capacités et les processus techniques et de sécurité. Les évaluations de la qualité comprennent l'évaluation des systèmes de gestion de la qualité de l'entrepreneur afin d'assurer la conformité aux exigences de la norme ISO 9001. Les capacités techniques des entrepreneurs sont évaluées en fonction des compétences, de l'expérience acquise par l'exécution de travaux comparables dans le passé et de la confirmation qu'ils possèdent les ressources (personnes, équipement et processus de travail) pour mener à bien les travaux. En ce qui concerne la sécurité, les entrepreneurs doivent s'inscrire auprès de ISNetWorld. Enbridge a ainsi la possibilité d'utiliser la base de données de ISNetWorld pour effectuer l'évaluation des programmes documentés de santé et sécurité des entrepreneurs afin d'assurer la conformité aux exigences provinciales et fédérales et aux exigences particulières d'Enbridge en matière de santé, de sécurité et de l'environnement. Enbridge exigera des entrepreneurs retenus de s'engager auprès des collectivités dans la zone de travail afin d'offrir localement des possibilités d'emploi.

Le service des affaires autochtones d'Enbridge demande aux collectivités autochtones individuelles des listes d'entreprises et de services disponibles au cours des réunions préalables en vue de fournir des renseignements aux entrepreneurs en approvisionnement et en construction pour la prise en compte dans les contrats de projet. De plus, Enbridge recherche les entrepreneurs disponibles dans les zones du projet qui possèdent les capacités et les moyens d'effectuer les travaux de construction exigés. Ensuite, Enbridge contacte directement ces entrepreneurs pour confirmer leur intérêt à effectuer les travaux demandés et pour amorcer les processus de préqualification. Conformément à l'esprit et à la lettre de la Politique *autochtone* d'Enbridge, les entrepreneurs qui réussissent le processus de préqualification doivent élaborer un plan de participation des Autochtones expliquant comment ils entendent utiliser la main-d'œuvre et les ressources des peuples autochtones des zones géographiques dans lesquelles le travail doit être effectué. Enbridge évalue les propositions d'entrepreneurs et attribue les contrats de construction et d'approvisionnement en tenant compte du plan d'exécution de projet, de l'équipe de mise en œuvre, du coût des services demandés et des plans de participation autochtone, y compris les plans de sous-traitance autochtone. Le défaut de fournir un « Plan de participation des Autochtones » pourrait se traduire par le rejet de la proposition d'un entrepreneur.

Compte tenu de la portée et de l'ampleur limitées des travaux de construction liés au Projet, l'étendue des possibilités de passation de contrats ou d'embauche autochtone ou autre sera vraisemblablement

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page **14** de **18**

limitée. En conséquence, Enbridge examine la mise en place de mesures de soutien à l'éducation à long terme ou aux possibilités de formation au-delà de l'emploi direct et des possibilités de contrats prévus par le projet.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 15 de 18

Questions de marché et de transport

2.5. *Changements dans les marchés et producteurs pouvant être touchés*

Source Dépôt A3D7I1 : Demande visant l'inversion de la canalisation 9B et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (Adobe page 24 de 54)

Préambule : Dans la source, Enbridge mentionne que l'inversion de la canalisation 9B vers Montréal permettrait aux producteurs de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken aux États-Unis d'avoir accès au marché de raffinage du Québec. Cependant, aucun renseignement n'est fourni relativement aux autres effets possibles sur le marché, notamment l'impact sur le prix du pétrole lié à l'inversion de la canalisation 9B susceptible de toucher les producteurs de pétrole concernés, ou les raffineries à l'extérieur du Québec.

Demande : Décrivez d'autres changements de marché possibles qui pourraient survenir si le projet était approuvé, de même que leurs répercussions économiques éventuelles sur ce qui suit :

- a) les producteurs de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken;
- b) les autres entreprises canadiennes de raffinage à l'extérieur du Québec qui comptent sur le pétrole brut provenant de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken.

Réponse :

- a) Si le projet est approuvé, les producteurs de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken auront accès à un marché plus important dans lequel vendre leur production respective, ce qui entraînera des conséquences positives sur leurs rentrées nettes tirées du pétrole brut.
- b) Si le projet est approuvé, les conséquences (positives ou négatives) touchant les raffineries canadiennes à l'extérieur du Québec qui compte sur le pétrole brut provenant de l'Ouest canadien ou de la formation de Bakken seront négligeables, étant donné que la capacité d'une inversion de la canalisation 9B est relativement faible comparativement aux quantités importantes de la production de pétrole brut provenant de l'Ouest canadien et de la région de Bakken.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 16 de 18

Questions environnementales

2.6. *Épaisseur du mort-terrain*

- Source** Dépôt A3D7J8 : Annexe 9 – Évaluation environnementale et socioéconomique, partie 1, Tableau 4.3 – Résumé des caractéristiques hydrogéologiques spécifiques au milieu (Adobe page 58 de 72).
- Préambule :** À la ligne 5 de la source susmentionnée, l'épaisseur des morts-terrains (m) est indiquée pour chaque chantier proposé. Toutefois, le densitomètre situé à la BK 2993,38 et la station Cardinal montrent des dates plutôt que des valeurs numériques.
- Demande :** Indiquez l'épaisseur des morts-terrains pour les endroits suivants :
- a) densitomètre à la BK 2993,38;
 - b) station Cardinal.
- Réponse** a-b) L'épaisseur des morts-terrains pour chaque chantier se trouve à l'annexe 1 de la DR 2.6 de l'ONÉ, qui comprend le Tableau 4.3 actualisé.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 17 de 18

2.7. Carte détaillée du projet

- Source**
- i) Dépôt A3D7J8 : Annexe 9 – Évaluation environnementale et socioéconomique, partie 1.
 - ii) OH-005-2011 B-15M – Réponse à la DR no 3 de l'ONÉ, annexe 3.18 (A2Q4L3).

Préambule : Bien que le pipeline soit déjà en place et qu'Enbridge ait inclus dans sa demande des cartes illustrant les installations où le projet se déroulera, l'Office a besoin d'une carte générale détaillée du projet permettant de voir le contexte spatial afin de pouvoir évaluer la demande. L'Office admet qu'Enbridge a déposé une carte détaillée pour la partie du projet allant de Sarnia à North Westover en réponse à la DR 3.18 de OH-005-2011.

- Demande** Veuillez fournir une carte générale du projet, à une échelle d'au moins 1:10 000, exposant le tronçon de la canalisation qui relie la station de North Westover au terminal de Montréal, montrant ce qui suit :
- a) toutes les installations, y compris, mais sans s'y limiter, les terminaux, les stations de pompage et les densitomètres;
 - b) l'emplacement des vannes proposées et existantes;
 - c) les routes principales et voies ferrées ainsi que les autres croisements d'infrastructure (le cas échéant);
 - d) tous les franchissements de cours d'eau;
 - e) toutes les indications de bornes miliaires et kilométriques pour les éléments ci-dessus;
 - f) les parcs (régionaux, municipaux et nationaux);
 - g) les zones importantes et sensibles sur le plan environnemental;
 - h) les identifiants des propriétaires de toutes les terres traversées par le pipeline.

Réponse a) à h) Prière de vous reporter à l'annexe 1 de la DR 2.7 de l'ONÉ pour une carte générale du Projet à partir de la station North Westover Station au terminal de Montréal.

La carte générale du Projet incluse à l'annexe 1 de la DR 2.7 de l'ONÉ ne comprend pas l'emplacement des vannes, puisque Enbridge est en voie de déterminer de nouveaux emplacements de vannes sur la canalisation 9. La méthodologie de positionnement intelligent de vannes (PIV) d'Enbridge est utilisée sur son réseau afin de confirmer le caractère approprié des emplacements de vannes commandées à distance actuelles et de déterminer où de nouvelles vannes sont nécessaires. Dans le cadre de la méthodologie PVI, Enbridge examine actuellement l'installation de vannes

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page **18** de **18**

additionnelles sur la canalisation 9 en 2013. Ces travaux seront effectués indépendamment du Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9.

Le programme de PVI est un processus continu effectué dans le cours des activités d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, et se conforme entièrement à la *Réglementation des activités d'exploitation et d'entretien* de l'Office. L'installation et l'utilisation de telles vannes sont des mesures efficaces contribuant à l'exploitation sécuritaire du pipeline et à la protection de l'environnement.